



Le 11 mai 2010

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs
lycées professionnels et lycées publics

Mesdames les Directrices des EREA

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

TRANSMIS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE

Objet : Stratégie pédagogique en formation mixée

Rectorat

**Inspecteurs de
l'Education nationale**

**Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale**

IEN - AC/LT/n°067

Affaire suivie par
Joël Collignon
Téléphone
02.32.08.90.60

Fax
02.32.08.90.69

Adresse électronique
joel.collignon@ac-rouen.fr

**25, rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex**

Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles évoquait dès 2006 le mixage de publics comme, entre autres, un moyen de rationaliser l'appareil de formation et de développer des logiques de pôle. Le mixage d'une manière générale s'appuiera sur un projet d'évolution de l'offre de formation de l'établissement en lien avec les territoires et les pôles de compétences.

Sous le terme générique de mixage, plusieurs configurations peuvent se présenter :

- le mixage de formations permet de regrouper les enseignements communs à plusieurs diplômes d'un même champ, tant en enseignement général qu'en enseignement professionnel ;
- le mixage de publics (fiche jointe) rassemble dans une formation des élèves, des apprentis et/ou des stagiaires de la formation professionnelle continue ;
- le mixage de parcours (1 + 1 ou 1 + 2) permet une première année sous statut scolaire et la ou les années suivantes sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- le mixage de niveaux consiste à rassembler des jeunes de 1^{ère} et 2^{ème} année, ou de diplômés de niveaux différents pour l'acquisition de compétences identifiées.

Ces mixages s'appuient nécessairement sur les principes de modularisation pédagogique et d'individualisation.

La responsabilité des EPLE sera de proposer un projet pédagogique et une organisation prenant en compte ces différents principes et objectifs dans la cohérence de sa structure ou dans le plan d'actions du lycée des métiers.

Les équipes pédagogiques impliquées dans cette démarche pourront être accompagnées, notamment dans la phase d'ingénierie, par les corps d'inspection à la demande de leur établissement. En complément, des actions de formation leur seront proposées au Plan Académique de Formation 2010 / 2011.

Marie-Danièle CAMPION

Mixage de publics (ou de statuts)

Définition

Regroupement dans une même classe d'élèves et d'apprentis et/ou de stagiaires de la formation professionnelle continue.

Objectif

Offrir le potentiel de formation de l'EPLÉ à l'ensemble des publics et mutualiser les pratiques pédagogiques.

Fondamentaux

- Identifier une équipe volontaire pour s'inscrire dans une démarche de mixage qui proposera et mettra en œuvre une organisation pédagogique adaptée ;
- Organiser les volumes horaires des statuts d'apprenants en respectant les contraintes réglementaires ;
- Considérer les périodes en entreprise comme partie intégrante de la stratégie globale du dispositif de formation

Calendrier d'alternance

Le rythme d'alternance permet une progression des apprentissages adaptée à chaque statut et tient compte des contraintes des entreprises partenaires de la formation. Selon les secteurs professionnels, les alternances les plus fréquentes sont établies à raison de quelques jours par semaine ou d'une semaine sur deux.

Organisation pédagogique

- Positionnement, parcours personnalisé, accompagnement

La qualité dans les formations en alternance incite à une connaissance précise de l'apprenant et de ses capacités. Le positionnement permettra de lui offrir un parcours de formation adapté à ses besoins.

Au sein de l'EPLÉ, l'équipe pédagogique définit et met en œuvre un accompagnement s'appuyant sur trois axes principaux (soutien, approfondissement et projet personnel).

- Enseignement général

Le volume horaire global à assurer par discipline est maintenu. Des temps spécifiques en groupes réduits seront consacrés à l'individualisation et au travail sur les compétences. Dans tous les cas, l'horaire annuel réservé à l'enseignement général pour les apprentis ne doit pas être inférieur à 60 % du temps total de la formation en centre.

Ces enseignements contribuent à l'acquisition des dimensions culturelle et citoyenne, ainsi qu'à la construction d'une analyse réflexive.

- Enseignement professionnel

Les domaines dans lesquels l'entreprise apporte les savoir-faire et /ou savoir-être et/ou connaissances sont identifiés afin de construire la stratégie de formation. Un travail d'analyse des activités de l'entreprise, en concertation avec des tuteurs et des maîtres d'apprentissage, comparé au référentiel est indispensable.